



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-035-2024-04

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2024-04-02-00041 - A DOS 2024-755 BIO ETHERNALYS (6 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Seine-et-Marne /

IDF-2024-04-09-00004 - Arrêté DOS-2024/77-02/ARS modifiant l'arrêté
DOS-2023/77-09/ARS fixant la désignation des médecins agréés de
Seine-et-Marne à l'organisation des comités médicaux et des commissions
de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux
emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires (5
pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-02-00041

A DOS 2024-755 BIO ETERNALYS

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2024 /755

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » sis, 41 rue Gabriel
Péri à CHATILLON (92320)**

**LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-
DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/011 du 4 mars 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/702 en date du 5 avril 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » sis, 41 rue Gabriel Péri à CHATILLON (92320).

- CONSIDERANT** La demande reçue en date du 12 décembre 2023, complétée définitivement le 28 mars 2024, de Monsieur Alexandre GUIARD, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » sis, 41 rue Gabriel Péri à Châtillon (92320), afin de prendre en compte :
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Yanis BOUAMRA au 7 décembre 2023 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphane BENTOLILA au 27 octobre 2023 ;

- L'agrément de Madame Anne COUROUBLE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée et le prêt de consommation d'une part sociale précédemment détenue par Monsieur Alexandre GUIARD à son profit ;
- L'agrément de Madame Amina BOUKERROUNI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée et le prêt de consommation d'une part sociale précédemment détenue par Monsieur Alexandre GUIARD à son profit ;
- L'intégration de Monsieur Benjamin COULON, médecin biologiste, en qualité de nouveau biologiste médical salarié ;
- L'ouverture d'un site pré et post-analytique sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) ;

CONSIDERANT Le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » en date du 13 février 2024, portant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Yanis BOUAMRA au 7 décembre 2023 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Stéphane BENTOLILA au 27 octobre 2023 ;
- L'agrément de Madame Anne COUROUBLE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée et le prêt de consommation d'une part sociale précédemment détenue par Monsieur Alexandre GUIARD à son profit ;
- L'agrément de Madame Amina BOUKERROUNI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée et le prêt de consommation d'une part sociale précédemment détenue par Monsieur Alexandre GUIARD à son profit ;
- L'ouverture d'un site pré et post-analytique sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) ;

CONSIDERANT La lettre de démission de Monsieur Yanis BOUAMRA, datée du 7 juin 2023 ;

CONSIDERANT La lettre de démission de Monsieur Stéphane BENTOLILA, datée du 27 juillet 2023 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral à temps plein conclue entre la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » et Madame Anne COUROUBLE, en date du 16 octobre 2023, à effet au 2 novembre 2023 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral à temps plein conclue entre la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » et Madame Amina BOUKERROUNI, en date du 9 février 2024, à effet au 19 février 2024 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral à temps plein conclue entre la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » et Monsieur Benjamin COULON, en date du 13 mars 2024, à effet au 25 mars 2024 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Anne COUROUBLE, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens au 2 novembre 2023 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Amina BOUKERROUNI, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens au 22 février 2024 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Benjamin COULON, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des médecins ;

- CONSIDERANT** La copie du prêt de consommation d'une part sociale de la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS », conclue entre Madame Anne COUROUBLE et Monsieur Alexandre GUIARD, en date du 16 octobre 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du prêt de consommation d'une part sociale de la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS », conclue entre Madame Amina BOUKERROUNI et Monsieur Alexandre GUIARD, en date du 9 février 2024 ;
- CONSIDERANT** Le volume prévisionnel de l'activité du site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) sur les trois premières années de fonctionnement ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) dans leur version définitive du 18 décembre 2023, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 6,5 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial du site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400), conclue entre la société « FREY » et la SELAS « BIOTEK », en date du 9 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de sous-location du site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400), conclue entre la SELAS sociétés « BIOTEK » et la SELARL « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS », en date du 11 janvier 2024 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'avenant au bail commercial conclu en date du 9 novembre 2021, confirmant l'accord de la société « FREY » quant à la sous-location du local sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) dont elle est propriétaire, en date du 4 janvier 2024 ;
- CONSIDERANT** L'attestation sur l'honneur de Monsieur Alexandre GUIARD, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS », certifiant que les échantillons prélevés sur le site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) seront transmis au site analytique sis 41 rue Gabriel Péri à CHATILLON (92320) ;
- CONSIDERANT** La déclaration de Monsieur Jérôme JEAN-BAPTISTE, président de la société « MAIA SOLUTIONS », certifiant que le système d'information de laboratoire du site sis 14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN (93400) sera exclusivement connecté au laboratoire « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » ;
- CONSIDERANT** La liste des techniciens de laboratoire médical du laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » n° 8-4017 rév. 9 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 24 août 2022 et pour date de fin de validité le 31 décembre 2025 ;
- CONSIDERANT** Qu'au vu de l'attestation d'accréditation précitée, le laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » est considéré comme accrédité au sens des dispositions de l'article L.6221-1 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la société « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS ».

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » dont le siège social sis, 41 rue Gabriel Péri à Châtillon (92320), dirigé par Monsieur Alexandre GUIARD, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 680 4, fonctionne sous le n° 92-62 sur les sept sites, ouverts au public ci-dessous :

1. Le site « CHATILLON », site principal et siège social
41 rue Gabriel Péri à CHATILLON (92320)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie-immunologie (hémostase, hématocytologie, allergie, auto immunité, immunohématologie) et de microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 681 2
2. Le site « CLAMART LA PLAINE »
130 rue de la Porte de Trivaux à CLAMART (92140)
Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 682 0
3. Le site « MONTROUGE »
46-48 avenue Henri Ginoux à MONTROUGE (92120)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 814 9
4. Le site « CLAMART CŒUR DE VILLE »
10 avenue Paul Vaillant Couturier à CLAMART (92140)
Site pré et post analytique
Ouvert au public jusqu'à 16h en semaine
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 860 2
5. Le site « LE PLESSIS ROBINSON »
12 avenue de la Libération au PLESSIS-ROBINSON (92350)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 884 2
6. Le site « FONTENAY AUX ROSES »
126, avenue du Maréchal Foch à FONTENAY-AUX-ROSES (92260)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 920 4
7. Le site « CHATENAY MALABRY »
84 avenue de la Division Leclerc à CHATENAY-MALABRY (92290)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 807 3
8. **Le site « SAINT-OUEN » à compter du 2 avril 2024**
14, rue Simone Veil à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 518 3

La liste des neuf biologistes médicaux, dont huit biologistes associés, exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Monsieur Alexandre GUIARD, pharmacien, biologiste responsable
2. Monsieur Richard BERTHIER, pharmacien, biologiste médical associé
3. Madame Carine RENAULT, pharmacien, biologiste médical associée
4. Monsieur Hicham BOUGHALI, pharmacien, biologiste médical associé
5. Monsieur Marc GAUTHIER, médecin, biologiste médical associé
6. Monsieur Bruno DELAGE, pharmacien, biologiste médical associé, à raison de 0,5 ETP
7. **Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical associé**
8. **Madame Amina BOUKERROUNI, pharmacien, biologiste médical associé**
9. **Monsieur Benjamin COULON, médecin, biologiste médical salarié**

La répartition du capital social de la « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Capital social en %	Droits de vote
Monsieur Alexandre GUIARD	12 493		12 493
Madame Carine RENAULT	1		1
Monsieur Hicham BOUGHALI	1		1
Monsieur Marc GAUTHIER	1		1
Monsieur Bruno DELAGE	1		1
Monsieur Richard BERTHIER	1		1
Madame Anne COUROUBLE	1		1
Madame Amina BOUKERROUNI	1		1
<i>S/Total des associés professionnels internes</i>	12 500	95,24%	12 500
Monsieur Didier GUIARD	227		227
Madame Dominique GUIARD	398		398
<i>S/Total des Tiers Porteurs</i>	625	4,76%	625
TOTAL GENERAL	13 125	100%	13 125

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS-2023/702 en date du 5 avril 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIO ETHERNALYS » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte de déclaration peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte de déclaration qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 avril 2024

Pour la Directrice générale par intérim
de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile de France

Par délégation
Le Directeur du pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé - Délégation
départementale de Seine-et-Marne

IDF-2024-04-09-00004

Arrêté DOS-2024/77-02/ARS modifiant l'arrêté
DOS-2023/77-09/ARS fixant la désignation des
médecins agréés de Seine-et-Marne à
l'organisation des comités médicaux et des
commissions de réforme, aux conditions
d'aptitude physique pour l'admission aux
emplois publics et au régime de congés de
maladie des fonctionnaires

ARRETE N° DOS-2024/77-02/ARS

**Modifiant l'arrêté n° DOS-2023/77-09/ARS du 7 avril 2023
fixant la désignation des médecins agréés de Seine-et-Marne
En vertu de l'article 1^{er} du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la
désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des
commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux
emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif en particulier à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;

VU le décret n° 87.602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux ;

VU le décret n° 88.386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis

médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visées par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu les demandes présentées par le Dr Cécile HAR, le 16 novembre 2023, et le Dr Jean DUFRICHE, le 27 novembre 2023, de figurer sur la liste des médecins agréés pour leur compétence en médecine générale ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Seine-et-Marne par courrier du 23 janvier 2024 ;

Sur proposition de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° DOS-2023/77-12/ARS du 7/07/2023 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de la Seine-et-Marne est modifié comme suit :

L'annexe 1 de l'arrêté cité ci-dessus est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2^e : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Seine-et-Marne dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé(e) et de sa publication pour les tiers.

Article 3^e : Le Secrétaire Général de la préfecture et la directrice de la délégation départementale de l'ARS de Seine-et-Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne et de la préfecture de région.

Melun, le 9 avril 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne,
SIGNÉ
Pierre ORY

ANNEXE 1

Liste des médecins agréés
 Arrêté DOS-2024/77-02/ARS
 Modifiant l'arrêté DOS-2023/77-22/ARS
 Modifiant l'arrêté DOS-2023/77-12/ARS
 Modifiant l'arrêté n°77-DOS-2023/77-09/ARS du 7 avril 2023

Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES	77780	BOURRON MARLOTTE	MORIO Philippe	19 rue Murger	01 64 45 70 32
	77170	BRIE-COMTE-ROBERT	GALBRUN Michel	4 rue de la Chaussée	01 64 36 37 40
	77420	CHAMPS SUR MARNE	FINET Alain	2 Allée Langevin	01 64 68 03 64
	77420	CHAMPS SUR MARNE	BEN SALAH Moussa	4 rue de Paris	01 60 05 12 06
	77500	CHELLES	ALILI Hassiba	56 Boulevard Chilpéric	01 87 07 64 26
	77700	CHESSY	BONNIVARD Richard	1 rue de la Fontaine Rouge	07 68 98 99 81
	77000	COMBS LA VILLE	SAUTROT Jean-Michel	16 Rue Marguerite Youcenar	01 64 88 61 45
	77120	COULOMMIERS	MBONGUE MOUANGUE André-Pascal	17 rue Yvette Troispoux	01 64 03 33 18
	77181	COURTRY	BLANC Alain	21 rue des Trembles	04 49 68 34 92
	77970	JOUY LE CHATEL	LEGET François-Yves	5 bis rue de Paris	01 64 01 51 02
	77320	LA CHAPELLE LA REINE	NAHOUM Hubert	9 place de la République	01 64 24 30 35
	77320	LA FERTE GAUCHER	STEPHANOPOLI Laurent	1 rue des Gloriettes	01 88 31 27 05
	77000	LA ROCHETTE	MIGNARD Dominique	34 avenue Théodore Rousseau	01 64 37 49 50
	77185	LOGNES	BRIKI Rachid	9-11 rue du village	01 64 21 90 66
	77185	LOGNES	TORDJMAN Philippe	25 grande allée des charmilles	01 60 17 51 41
	77185	LOGNES	SIVAYOGARAJAH Thurka	25 grande allée des charmilles	01 60 17 63 31
	77185	LOGNES	VERNE Jean Charles	13, rue Giuseppe Verdi	01 64 80 40 89
	77100	MAREUIL LES MEAUX	WARO Joël	9 place Jean Jaures	07 85 45 29 47
	77000	MELUN	COLLET Sylvain	24 rue du Colonel Picot	01 64 09 59 85
	77000	MELUN	HAY Bruno	12 rue des Saints Pères	01 64 23 13 87
77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE	DUHAY Alain	16 rue Pierre de Montereau	01 64 32 33 90	
77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE	SCHIANO DE COLELLA Jean-Bernard	Centre municipal de Santé 9 rue Fleur Bégné	01 82 34 00 20	
	77130	MONTEREAU-FAULT-YONNE	DUFRICHE Jean	11 rue Victor Hugo	01 64 70 31 61

Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES	77250	MORET-SUR-LOING	PRIEUR GERARDIN Patricia	15 bis avenue Jean Jaurès	01 60 70 52 32
	77120	MORMANT	GUILLEMARD J. Christophe	31 rue Guilloteaux	01 64 06 51 87
	77140	NEMOURS	RAVELEAU Jacques	5 rue Léon Daunay	06 09 14 39 16
	77340	PONTAULT-COMBAULT	BANH Antoine	19 route de la Libération	01 64 40 63 65
	77340	PONTAULT-COMBAULT	TANQUERELLE Bruno	73 avenue Charles Rouxel	01 60 29 33 39
	77340	PONTAULT-COMBAULT	YVAN Jean -Pierre	73 avenue Charles Rouxel	06 08 11 69 75
	77860	QUINCY-VOISINS	PARPALEIX Patrick	9 rue Braunston	01 64 63 12 41
	77670	SAINT-MAMMES	TRAN KHAI Hoan	61 Quai de Seine	01 64 23 38 11
	77176	SAVIGNY-LE-TEMPLE	HAR Cécile	1 rue de l'Ancien Collège	01 64 10 20 03
	77200	TORCY	GONTIES Michaël	10 rue de l'Eau Vive	01 60 17 72 89
77240	VERT-SAINT-DENIS	ELBEZ Guy	20 rue Pasteur	01 60 63 34 43	
CARDIOLOGUES	77160	PROVINS	JIBRIL Abdelhafid	17 place Honoré de Balzac	01 64 00 17 88
COMPETENCE EN CANCEROLOGIE	77176	NANDY	MORIAU Bernard	Maison médicale "Les Bois" 101 allée des Cèllets	01 60 63 70 73
CHIRURGIENS ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	77190	DAMMARIE- LES-LYS	COTTIAS Pascal	230 rue Pierre Curie	06 41 04 27 60 01 64 87 48 99
	77160	PROVINS	CHARON Richard	Centre Hospitalier Leon Binet	01 64 60 40 00
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	77120	COULOMMIERS	NABI Ali	Centre Hospitalier de Coulommiers 4 Rue Gabriel Péri	01 64 65 38 92 ou 01 64 65 38 66 ou 01 64 65 38 94
Qualification	Code Postal	Communes	Nom Prénom	Adresse Professionnelle	Téléphone
PNEUMOLOGUES	77000	MELUN	MALKA Michel	13 rue du Docteur Pouillot	01 64 37 09 90
PSYCHIATRES	77190	DAMMARIE LES LYS	GEORGE Caroline	CMP 1 Résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60

	77190	DAMMARIE LES LYS	HIDJEB Djamel	CMP 1 Résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60
	77600	JOSSIGNY	DESCE Jean-Marie	2 cour de la Gondoire	01 61 10 64 50
	77600	JOSSIGNY	KETIR Djamila	2 cour de la Gondoire	01 61 10 64 64
	77100	MEAUX	KHRAIS Tawfiq	6-8 rue Saint Fiacre	01 64 35 38 38
	77300	FONTAINEBLEAU	BREILLAT Georges	59 bis rue de France	07 86 14 46 21
	77190	DAMMARIE LES LYS	HAMOUDI Slimane	Centre Médico-psychologique du Parc 1 résidence du Parc de la Mairie	01 64 10 28 60
SPECIALISTE EN SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	77600	JOSSIGNY	MARC Bernard	GHEF 2/4 Cours de la Gondoire	01 61 10 63 64